

# ASSOCIATION SPORTIVE GENEVOISE DE TIR



## REGLEMENT

F300 et JT



## **3<sup>E</sup> PARTIE**

## **LES CONCOURS F300**

### **TABLE DES MATIERES**

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>Art. 3.1</b> | <b>Le Tir fédéral en campagne</b>              |
| <b>Art. 3.2</b> | <b>Le Championnat genevois de groupes</b>      |
| <b>Art. 3.3</b> | <b>Le Concours individuel de la FST</b>        |
| <b>Art. 3.4</b> | <b>Les Maîtrises cantonales</b>                |
| <b>Art. 3.5</b> | <b>Les Championnats genevois individuels</b>   |
| <b>Art. 3.6</b> | <b>Le Championnat genevois de groupes JT</b>   |
| <b>Art. 3.7</b> | <b>Le Concours cantonal JT</b>                 |
| <b>Art. 3.8</b> | <b>Le Championnat genevois individuel JT</b>   |
| <b>Art. 3.9</b> | <b>Le Championnat romand JT et Adolescents</b> |



## **3.1 LE TIR FEDERAL EN CAMPAGNE F300**

### **3.1.1 Organisation**

Le concours est organisé conformément au Règlement pour les tirs fédéraux en campagne de la FST, valable pour l'année en cours, approuvé par le DDPS et l'Ordonnance sur le tir hors service.

L'ASGT organise le tir fédéral en campagne pour toutes les sociétés du canton.

L'horaire des tirs pour le tir officiel au stand est le suivant :

- le jeudi du tir officiel, de 16h00 à 19h30
- le samedi du tir officiel de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Les bureaux d'inscription sont ouverts au moins 15 minutes avant le début des tirs. Ils sont clos 30 minutes avant la fin des tirs.

### **3.1.2 Participation**

Tous les tireurs peuvent participer au concours dès leur 18<sup>e</sup> année. Ils ne peuvent concourir qu'une seule fois et avec une seule société.

Peuvent également participer au tir fédéral en campagne :

- les U12-U18 peuvent participer au Tir fédéral en campagne lorsqu'ils sont titulaires de la carte d'attestation de la FST dûment remplie et signée. Les Jeunes Tireurs n'ont toutefois pas besoin d'une telle attestation. Pas de munition gratuite ni de subside, sauf pour ceux qui suivent un cours de JT.
- Les ressortissants étrangers, s'ils disposent de l'autorisation de l'administration militaire et sont affiliés à une société membre de la FST. Pas de munition gratuite ni de subside.

Il n'y a pas de droit au subside pour les Mousquetons et les Fusils longs.

Les participant(e)s non membres doivent être attribué(e)s à une société pour la prise en charge, le décompte et le classement.

Les participant(e)s qui n'ont pas été instruit(e)s à l'arme utilisée doivent être assisté(e)s par une personne formée en conséquence.

### **3.1.3 Munitions et feuilles de stand**

Les munitions et les feuilles de stand sont apportées sur la place de tir par les sociétés. Elles sont remises aux tireurs au moment où ils se présentent pour effectuer le programme.

### **3.1.4 Armes**

Seules sont admises les armes d'ordonnance reconnues par le DDPS. Toute modification éventuelle doit correspondre aux exigences du catalogue des moyens auxiliaires pour les armes d'ordonnance.

### 3.1.5 Programme

Le programme comprend 18 coups pour toutes les armes, à tirer sur la cible de campagne B. Même position pour les 3 exercices : Fusil d'assaut, appui sur bipied réglementaire, mousqueton ou fusil, couché avec ou sans appui.

Le tir s'effectue au commandement et dans l'ordre suivant :

- 6 coups coup par coup : maximum 6 minutes
- 6 coups feu rapide : 2 séries de 3 coups en 1 minute par série, marqués après chaque série
- 6 coups feu de vitesse : 6 coups en 1 minute, marqués à la fin de la série

Le temps prescrit est compté à partir du commandement "Feu".

L'arme ne doit être épaulée qu'au commandement "Epaulez".

Lors de chaque exercice, le temps est annoncé toutes les minutes pour le tir coup par coup et toutes les 10 secondes pour les feux de séries.

Les coups non tirés dans les temps impartis sont marqués par des zéros.

En cas de dérangement de la cible ou de l'arme, sans qu'il y ait faute du tireur, la direction de tir décide si l'exercice doit être répété.

Après le tir, le tireur doit ramener sa feuille auprès de la société où il s'est inscrit.

Les sociétés saisissent les résultats de leurs tireurs dans le programme fourni par le préposé cantonal au tir en campagne.

### 3.1.6 Coups d'essai

Le jour du concours, les coups d'essai et les exercices de tous genres sont interdits sur la place de tir avant et pendant la compétition.

### 3.1.7 Tir anticipé

Un tir anticipé est organisé à une date et aux heures fixées d'entente entre les sociétés propriétaires de stands et l'ASGT sur les places de tir communiquées.

Pour pouvoir participer aux tirs anticipés, les tireurs se présentent avec la feuille de stand et la munition qu'ils doivent se procurer auprès de leur société.

### 3.1.8 Distinctions et mentions

Les distinctions et mentions doivent être retirées immédiatement après le tir, sur présentation de la feuille de stand remise au tireur.

Le tireur qui n'a pas retiré sa distinction ou sa mention au plus tard à la fin du tir, perd ses droits et ne peut plus les obtenir ultérieurement.

### **3.1.9 Dispositions administratives**

#### **3.1.9.1 Rapports**

Les rapports des sociétés sont établis par le responsable du tir désigné par l'ASGT qui établit le palmarès.

Chaque société (Président et Chef moniteur de tir selon liste du SAT) reçoit par mail le classement cantonal le dimanche suivant le tir officiel. Les réclamations éventuelles doivent parvenir au comité ASGT au plus tard 5 jours après réception. A défaut de réclamation, les classements sont considérés comme approuvés par les sociétés.

#### **3.1.9.2 Responsabilité**

Le comité ASGT décline toute responsabilité pour les feuilles de stand égarées avant d'avoir été remises au préposé au tir fédéral en campagne.

#### **3.1.9.3 Contrôle**

Les sociétés indiqueront à la fin du tir fédéral en campagne, sur la formule remise par la direction de tir, le nombre de tous les participants, y compris celui des tirs anticipés.

#### **3.1.9.4 Feuilles de stand des tirs anticipés et officiels**

Les feuilles de stand des tirs anticipés et les saisies des résultats doivent être envoyées au responsable de l'ASGT du Tir fédéral en campagne dans le délai donné.

Les feuilles de stand des tirs officiels et les saisies des résultats doivent être remises au responsable de l'ASGT au Tir fédéral en campagne 1 heure au plus tard après la fin du tir du samedi.

Elles sont renvoyées aux sociétés par La Poste dans les 10 jours suivants.

## **3.2 LE CHAMPIONNAT GENEVOIS DE GROUPES A 300m**

### **3.2.1 Organisation**

L'ASGT fait disputer un championnat de groupes à 300m pouvant être tiré à toutes les armes et réservé aux sociétés membres de l'ASGT.

### **3.2.2 Droit de participation**

Chaque société peut participer aux tirs de qualification avec un nombre illimité de groupes.

### **3.2.3 Inscription - Finance d'inscription**

L'inscription se fait directement auprès du responsable de l'organisation du concours de l'ASGT.

Une finance d'inscription de CHF 10.- par groupe est perçue auprès des sociétés participant aux qualifications de championnats genevois de groupes. Elle sera facturée lors du décompte annuel.

Il en est de même pour la finance de CHF 10.- par tireur d'un groupe qualifié pour la finale genevoise.

Cette dernière ne sera pas facturée si, faute d'un nombre suffisant de groupes participant aux tirs de qualification, la finale n'a pas lieu. Par contre, elle sera due pour un groupe qualifié pour la finale qui ne se présente pas sans s'être excusé au plus tard 48 heures à l'avance.

La finance des groupes qualifiés au 1<sup>er</sup> tour principal du championnat suisse de groupes 300m est versée à la FST par l'ASGT et facturée ultérieurement aux sociétés.

### **3.2.4 Composition des groupes**

Chaque groupe est constitué de 5 tireurs, membres licenciés A de la même société, quelle que soit la catégorie concernée selon l'article 1.5 des Dispositions générales. Un groupe ne peut compter, au maximum, que deux tireurs étrangers non domiciliés en Suisse.

Dans chacune des phases de la compétition, chaque tireur ne peut participer qu'avec un seul groupe et dans une seule catégorie. Aucune mutation n'est possible entre groupes de la même société pendant le tir final.

La composition définitive du groupe doit être fixée avant le début du tir et être inscrite sur sa feuille de stand. Par la suite, la composition du groupe ne peut plus être modifiée.

Le fait pour une société de faire tirer un groupe sans l'avoir préalablement inscrit au complet sur la feuille de groupe entraîne la disqualification du groupe et de ses tireurs. Cette sanction est sans appel.

### 3.2.5 Déroulement

Le concours se déroule en deux phases, à savoir :

- Phase 1                      Tir de qualification              responsables les sociétés
- Phase 2                      Finale                                      responsable l'ASGT

### 3.2.6 Catégories, armes

Le concours, dans toutes ses phases, se tire en deux catégories séparées selon le genre d'armes :

- Catégorie A :                      toutes les armes
- Catégorie D :                      seulement les armes d'ordonnance

### 3.2.7 Programme de tir

Dans toutes les phases du concours, le programme est le suivant :

|                         |   |   |
|-------------------------|---|---|
| Cible                   | Catégories A et D   | A10   |
| Positions               | Fusil libre   | pas couché  |
|                         | Fusil standard  | couché, bras franc  |
|                         | Mousqueton  | couché, bras franc  |
|                         | Fusil d'assaut 90   | sur bipied  |
|                         | Fusil d'assaut 57   | sur bipied  |
| Allègement de position  | Aucun allègement de position n'est autorisé (selon les RTSp)  |   |
| Compensation de l'âge   | Les Vétérans et les Seniors vétérans peuvent tirer avec le mousqueton couché appuyé ou avec l'arme libre  |   |
| Munitions               | couché, bras franc (selon les RTSp)   |   |
| Coups d'essai           | Munition d'ordonnance GP 11, respectivement GP 90 Libres. Dès que le tireur s'annonce prêt pour le concours, il tire sans interruption les 15 respectivement les 20 coups du programme. |   |
| Coups de compétition    | Catégorie A   | 20 coups, coup par coup   |
|                         | Catégorie D   | 10 coups, coup par coup, puis 5 coups, en série, sans limite de temps, marqués à la fin |
| Résultats individuels : | La somme des 20 respectivement des 15 coups de compétition donne le résultat individuel   |   |
| Résultats de groupe :   | la somme des 5 résultats individuels donne le résultat du groupe  |   |

### **3.2.8 Tirs de qualification**

#### **3.2.8.1 Organisation**

Les sociétés sont responsables de l'organisation des tirs de qualification. S'il y a plusieurs groupes, elles peuvent le faire en plusieurs séances, pour autant que ces dernières soient annoncées auprès de l'ASGT soit au moment de la commande des feuilles de stand et de groupes, soit au moins 15 jours avant la date des tirs.

Chaque concours entamé doit être achevé par le groupe en trois heures, le jour même et dans la même installation (règlement FST CSG, doc. 3.50.01).

#### **3.2.8.2 Report des résultats**

Les directeurs de tir des sociétés reportent directement les résultats de tir sur la feuille de groupes.

#### **3.2.8.3 Qualification pour la finale**

Sont qualifiés pour participer à la finale :

- |               |  |
|---------------|--|
| Catégorie A : | 7 groupes dans l'ordre du classement   |
| Catégorie D : | 22 groupes dans l'ordre du classement, mais au moins un groupe par société qui a participé aux tirs de qualification |

Par société, 2 groupes au maximum peuvent prendre part à la finale en catégorie A et 4 groupes au maximum dans la catégorie D.

#### **3.2.8.4 Classement**

En cas d'égalité, les groupes sont départagés d'abord par les meilleurs résultats individuels, puis par les coups profonds de l'ensemble du groupe, puis par tirage au sort.

#### **3.2.8.5 Cumul**

Les tirs de qualification peuvent être cumulés avec le concours individuel de la FST.

#### **3.2.8.6 Munitions et frais de stand**

Les munitions et les frais de stand sont à la charge des sociétés.

### **3.2.9 La finale**

#### **3.2.9.1 Organisation**

La finale est organisée par l'ASGT. Elle a lieu chaque année à une date fixée par le calendrier des tirs de l'ASGT.

#### **3.2.9.2 Programme de la finale**

En catégorie A :

- Demi-finale en deux tours, 7 groupes, 4 groupes qualifiés pour la finale
- Finale, 4 groupes, 1 groupe champion

En catégorie D :

- Quarts de finale en deux tours, 22 groupes, 11 groupes qualifiés pour la demi-finale
- Demi-finale : 11 groupes, 4 groupes qualifiés pour la finale
- Finale, 4 groupes, 1 groupe champion

Pour les 2 catégories, le 2<sup>e</sup> tour ne débute que lorsque les 5 tireurs du groupe ont terminé le premier tour.

L'ordre de tir à l'intérieur du groupe est libre.

### **3.2.9.3 Dérangement**

Le tireur supporte les conséquences des dérangements de l'arme.

### **3.2.9.4 Munitions et frais de stand**

Les munitions sont à la charge des sociétés. Les frais de stand sont à la charge de l'ASGT.

### **3.2.9.5 Tirs d'exercices**

Le jour de la finale, aucun exercice ne peut avoir lieu, même sur des cibles séparées.

### **3.2.9.6 Feuilles de groupes**

Les chefs de groupes inscrivent la composition de leurs groupes sur la feuille de groupe. Ces dernières sont remises au bureau des tirs de l'ASGT 15 minutes avant le début des tirs.

### **3.2.9.7 Horaire**

Le championnat débute selon l'horaire communiqué avec la liste des groupes qualifiés.

### **3.2.9.8 Classement**

En quarts de finale (cat. D), le classement s'établit à l'addition des résultats des groupes des deux premiers tours. En cas d'égalité, les groupes sont départagés d'abord par le meilleur résultat de groupe du 1<sup>er</sup> tour, puis par les meilleurs résultats individuels du premier tour, puis par les meilleurs résultats individuels du 2<sup>ème</sup> tour et en dernier ressort, les coups profonds de chaque groupe.

En demi-finale (cat. A et D) et en finale, le classement s'établit à l'addition des résultats des groupes. En cas d'égalité les groupes sont départagés par les meilleurs résultats individuels de ces phases, puis les coups profonds de chaque groupe.

### **3.2.9.9 Champion genevois de groupes**

Le groupe vainqueur reçoit dans chaque catégorie le titre de Champion genevois de groupes à 300m pour l'année.

Les tireurs des 3 premiers groupes reçoivent un tour de cou (or, argent, et bronze).

Les 3 premiers groupes reçoivent la réplique du tour de cou attribué aux tireurs, montée sur ski.

**3.2.9.10 Meilleur résultat individuel au premier tour**

Le tireur qui obtient le meilleur résultat individuel au premier tour du tir final dans chaque catégorie reçoit un prix (appui par les coups profonds, puis par l'âge le plus élevé).

**3.2.9.11 Souvenir**

Tous les tireurs des groupes participant au tir final reçoivent un souvenir.

**3.2.9.12 Proclamation des résultats**

La proclamation des résultats et la distribution des médailles et des souvenirs, ont lieu immédiatement après le tir.

**3.2.10 Qualification pour le Championnat suisse de groupes**

La FST fixe le nombre de groupes par canton admis aux tours principaux. Sont qualifiés pour les tours principaux du championnat suisse de groupes à 300m, organisé par la FST, les groupes les mieux classés à l'addition des résultats des 2 premiers tours du tir final de la catégorie A, et sur le résultat de la demi-finale pour la catégorie D, selon un quota établi par la FST.

Si, faute de participants, le tir final n'est pas organisé dans une catégorie, le responsable 300m de l'ASGT désigne les groupes qualifiés dans l'ordre de classement des tirs de qualification.

### **3.3 LE CONCOURS INDIVIDUEL DE LA FST F300**

#### **3.3.1 Organisation - Durée du tir**

Chaque société est responsable de l'organisation de ses tirs pour le concours individuel.

Le concours individuel de la FST ne peut être tiré que durant la période du 15 mars au 31 août.

#### **3.3.2 Cumul avec le Championnat de groupes**

Les tireurs qui participent aux qualifications du championnat de groupes peuvent cumuler les deux tirs.

#### **3.3.3 Droit de participation**

Le droit de participation est défini par l'art. 1.5 des Dispositions générales. Dans la même année, un même tireur ne peut tirer qu'une seule fois les deux programmes du concours individuel de la FST :

Concours A : toutes les armes de sport (fusil libre, fusil de sport, fusil standard, mousqueton, Fass 57, Fass 90)

Concours D : toutes les armes d'ordonnance (mousqueton, F ass 57, F ass 90)

#### **3.3.4 Programmes**

Les programmes de tir sont ceux du championnat de groupes, voir art. 3.2.2.2.

#### **3.3.5 Distinction et carte-couronne**

Les dispositions d'exécution de la FST renseignent sur le nombre de points nécessaires à l'attribution d'une distinction ou carte-couronne (3.60.02)

#### **3.3.6 Finance d'inscription**

La finance d'inscription est fixée par le règlement ad hoc de la FST. La munition n'est pas comprise dans ce prix.

Les parts de la FST et de l'ASGT sont facturées aux sociétés par l'ASGT.

#### **3.3.7 Reddition du matériel**

Toutes les feuilles reçues du responsable de tir de l'ASGT (utilisées, non utilisées ou annulées) doivent lui être restituées dans le délai annoncé.

Le matériel non rendu, retourné hors délai ou incomplet sera facturé.

## 3.4 LES MAITRISES CANTONALES F300

### 3.4.1 Organisation

Sous l'autorité de l'ASGT, les sociétés peuvent organiser chaque année, à l'exception de l'année du Tir cantonal, les tirs de maîtrises à 300m. Pour le cumul, voir l'article 3.4.3.

### 3.4.2 Droit de participation

Le droit de participation est défini à l'art. 1.5 des Dispositions générales.

### 3.4.3 Cumul

Le cumul des tirs de qualification au championnat genevois individuel, de la maîtrise et des matchs décentralisés est possible mais pas obligatoire (voir aussi les conditions particulières pour les matchs décentralisés).

### 3.4.4 Choix de la maîtrise

Un tireur ne peut obtenir qu'une seule maîtrise par année à 300m. Il doit choisir entre les différents programmes.

### 3.4.5 Munitions

Les frais de munitions sont à la charge des tireurs (voir les Dispositions générales, art. 1.6.3).

### 3.4.6 Programmes

#### Maîtrise Fusil 3 positions (A3)

|                        |  |
|------------------------|--|
| Cible :                | A10  |
| Positions :            | à genou, couché, debout,   |
| Munitions :            | libres   |
| Coups d'essai :        | libres, mais seulement avant chaque position   |
| Coups de compétition : | 60 coups en 6 passes de 10 coups, coup par coup, à tirer dans l'ordre : soit 20 coups à genou, 20 coups, couché et 20 coups debout |
| Durée du tir :         | 2 heures et 15 minutes, coups d'essai inclus   |
| Particularité :        | à tirer obligatoirement sur cibles électroniques   |

#### Maîtrise Fusil standard 2 positions (A2)

|                        |   |
|------------------------|---|
| Cible :                | A10   |
| Positions :            | couché, à genou   |
| Munitions :            | libres  |
| Coups d'essai :        | libres, mais seulement avant chaque position  |
| Coups de compétition : | 60 coups en 6 passes de 10 coups, coup par coup, à tirer dans l'ordre : 30 coups couché et 30 coups à genou |
| Durée du tir :         | 1 heure et 30 minutes, coups d'essai inclus   |
| Particularité :        | à tirer obligatoirement sur cibles électroniques  |

**Maîtrise Fusil couché (A1)**

|                        |  |
|------------------------|--|
| Cible :                | A10  |
| Position :             | couché   |
| Munitions :            | libres   |
| Coups d'essai :        | libres, mais seulement avant le concours         |
| Coups de compétition : | 60 coups en 6 passes de 10 coups, coup par coup  |
| Durée du tir :         | 1 heure et 15 minutes, coups d'essai inclus      |
| Particularité :        | à tirer obligatoirement sur cibles électroniques |

**Maîtrise MQ, Fass 90, Fass 57 2 positions (D2)**

|                        |  |
|------------------------|--|
| Cible :                | A10  |
| Positions :            | couché, à genou  |
| Munitions :            | libres   |
| Coups d'essai :        | libres, mais seulement avant chaque position   |
| Coups de compétition : | 60 coups en 6 passes de 10 coups, coup par coup, à tirer dans l'ordre : 30 coups couché sur bipied et 30 coups à genou sans appui, magasin introduit |
| Durée du tir :         | 1 heure 30 minutes, coups d'essais inclus  |
| Particularité :        | à tirer obligatoirement sur cibles électroniques   |

**Maîtrise MQ, Fass 90, Fass 57 couché (D1)**

|                        |  |
|------------------------|--|
| Cible :                | A10  |
| Position :             | couché   |
| Munitions :            | libres   |
| Coups d'essai :        | libres, mais seulement avant le concours         |
| Coups de compétition : | 60 coups en 6 passes de 10 coups, coup par coup  |
| Durée du tir :         | 1 heure et 15 minutes                            |
| Particularité :        | à tirer obligatoirement sur cibles électroniques |

**3.4.7 Déroulement**

Selon les règlements spécifiques des disciplines.

**3.4.8 Médailles de maîtrise**

Le tireur ne peut obtenir qu'une grande et une petite médaille de maîtrise par discipline jusqu'à l'introduction d'une nouvelle médaille de maîtrise.

Il est possible d'obtenir une médaille de petite maîtrise avec les points de la grande maîtrise, à la condition de l'indiquer lors du retour du matériel. En outre, la médaille de petite maîtrise ne peut être obtenue après celle de grande maîtrise qu'à la condition d'avoir réussi un résultat de grande maîtrise.

Les médailles de maîtrises sont remises lors de l'assemblée des délégués de l'ASGT de l'année suivante.

**3.4.9 Résultats nécessaires**

Le tableau synoptique 2.2 renseigne sur le nombre de points nécessaires pour l'obtention des médailles de maîtrises.

**3.4.10 Inscription - Finance d'inscription**

Le tireur s'inscrit auprès de sa société. La finance d'inscription est de Fr. 35.- par programme et figure sur la facture annuelle envoyée à chaque société.

## **3.5 LES CHAMPIONNATS GENEVOIS INDIVIDUELS F300**

### **3.5.1 Organisation**

L'ASGT organise chaque année les championnats genevois individuels à l'arme longue à 300m.

### **3.5.2 Déroulement**

Les championnats genevois individuels se déroulent en 2 phases, à savoir :

- la qualification
- la finale

### **3.5.3 Droit de participation et finance d'inscription**

#### **3.5.3.1 Droit de participation**

Le droit de participation est défini à l'art. 1.5 des Dispositions générales.

#### **3.5.3.2 Finance d'inscription**

Le tireur s'inscrit auprès de sa société. La finance d'inscription est de Fr. 25.- par programme et figure sur la facture annuelle envoyée à chaque société. Elle est due dès l'inscription et cela même si la finale n'a pas lieu faute de participants.

### **3.5.3 Tirs de qualification**

#### **3.5.3.1 Principes**

Les tirs de qualification sont délégués aux sociétés.

Les responsables F300 des sociétés commandent le matériel nécessaire à l'aide des formulaires ASGT auprès du responsable ASGT. Les tirs ont lieu dans les stands des sociétés organisatrices.

#### **3.5.3.2 Cumul**

Le cumul des tirs de qualification au championnat genevois individuel, de la maîtrise et des matchs décentralisés est possible mais pas obligatoire.

#### **3.5.3.3 Distinction**

Le tableau synoptique 2.2 renseigne sur le nombre de points nécessaires pour l'obtention d'une médaille de commune ou carte-couronne de CHF 12.- .

#### **3.5.3.4 Catégories**

Ce concours est ouvert à toutes les catégories.

### **3.5.4 La finale**

#### **3.5.4.1 Organisation**

La finale est organisée si six tireurs au moins ont pris part aux tirs de qualification de la discipline concernée dont quatre au moins confirment leur présence.

### **3.5.4.2 Qualification pour la finale**

Au minimum 6 tireurs et au maximum 22 tireurs sont qualifiés pour la finale.

Une finale est organisée avec les tireurs présents.

### **3.5.4.3 Titres de champions genevois**

Les titres de champions genevois suivants sont mis en compétition :

- Champion genevois au Fusil 3 positions (A3)
- Champion genevois au Fusil standard 3 positions (A3)
- Champion genevois au Fusil standard 2 positions (A2)
- Champion genevois au Fusil couché (A1)
- Champion genevois au MQ, Fass 90, Fass 57 2 positions (D2)
- Champion genevois au MQ, Fass 90, Fass 57 couché (D1)

En cas de participation inférieure à 6 tireurs au Fusil standard 3 positions, les tireurs concourent automatiquement avec le Fusil 3 positions.

### **3.5.4.4 Classement**

En cas d'égalité de points, appui par

- le nombre le plus élevé de mouches, puis
- les passes les plus élevées dans l'ordre inverse du tir (compte à rebours : dernière passe, avant-dernière, etc.), puis
- coup par coup, dans l'ordre inverse du tir (compte à rebours)

### **3.5.4.5 Médailles tour de cou**

Les 3 meilleurs reçoivent une médaille tour de cou de la commune à l'honneur, conformément à l'annexe 3. Le droit aux médailles tour de cou des tireurs étrangers est réglé à l'art. 1.5.5 des Dispositions générales.

### **3.5.5 Programmes**

Les programmes sont les mêmes que pour les maîtrises (voir art. 3.4.6).

### **3.5.6 Dérangement**

Le tireur supporte les conséquences des dérangements de l'arme.

### **3.5.7 Munitions**

Les frais de munition sont à la charge des tireurs (voir les DG, art. 1.6.3).

## **3.6 LE CHAMPIONNAT GENEVOIS DE GROUPES JT (U17-U21) ET ADOLESCENTS (U13-U15)**

### **3.6.1 Organisation**

L'ASGT fait disputer un championnat de groupes à 300m réservé aux sociétés qui organisent des cours Jeunes tireurs, conformément aux directives de la FST.

### **3.6.2 Déroulement**

Le championnat se déroule en 2 phases, à savoir :

- la qualification
- la finale

### **3.6.3 Composition des groupes**

- Un groupe JT comprend quatre Jeunes tireurs d'un même cours qu'ils ont achevés dans l'année courante.
- Un groupe Ado comprend trois Adolescents d'une même société.
- Avant le début du tir, la composition définitive du groupe doit figurer sur la feuille de stand. Aucune modification n'est admise en cours de programme.
- Le fait, pour une société, de faire tirer un groupe sans l'avoir au préalable inscrit au complet sur la feuille de stand entraîne la disqualification du groupe et de ses tireurs. Cette sanction est sans appel.
- Un JT ou Ado ne peut prendre part au championnat que dans un seul groupe.
- Aucune mutation n'est possible entre groupes de la même société pendant les tirs finals.

### **3.6.4 Programme**

Le programme comprend deux passes identiques aussi bien pour la qualification que pour la finale (selon les prescriptions FST de la finale du championnat suisse de groupes JT et Adolescent).

Cible                                A 1m divisé en 10 cercles (A10)  
 Nombres de coups    10 coups  
 Programme                        6 coups, coup par coup et 4 coups en série  
 La première passe compte également pour le Tir concours.

### **3.6.5 Arme**

Fusil d'assaut 90, couché, équipé des moyens auxiliaires autorisés.

### **3.6.6 Qualification**

#### **3.6.6.1 Participation**

Chaque société peut participer aux tirs de qualification avec un nombre illimité de groupes.

### **3.6.6.2 Déroulement**

Les tirs de qualification comportent 2 passes qui ont lieu pendant la période fixé par le chef cantonal JT.

### **3.6.6.3 Organisation**

Les sociétés sont responsables de l'organisation des tirs de qualification qui doivent se dérouler sur une place de tir officiellement reconnue. Le choix de la place de tir est libre.

### **3.6.6.4 Munitions et frais de stand**

Les munitions et les frais de stand sont à la charge des sociétés.

### **3.6.6.5 Feuilles de stand**

Les feuilles de stand, ainsi que le formulaire disponible auprès du chef cantonal, sont à envoyer à ce dernier pour l'élaboration du classement dans le délai fixé par le chef cantonal.

### **3.6.6.6 Tirs d'exercice et coups d'essai**

Les sociétés peuvent organiser des tirs d'exercice avant la qualification.

Les coups d'essai sont libres avant la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>e</sup> passe.

### **3.6.6.7 Classement**

Le total de l'addition de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> passe des 4 JT/ 3 Ado détermine le rang. En cas d'égalité, le résultat de la 1<sup>ère</sup> passe des 4 JT/ 3 Ado départage.

Le classement est envoyé aux directeurs de cours une semaine avant le concours cantonal.

## **3.6.7 La finale**

### **3.6.7.1 Date et lieu**

La finale a lieu le même jour que le concours cantonal JT et dans le même stand.

### **3.6.7.2 Participation à la finale - Mutations**

Huit groupes participent à la finale mais au maximum deux groupes par société. Les mutations doivent être annoncées avant l'attribution des cibles.

### **3.6.7.3 Déroulement**

La finale se compose de 2 passes identiques.

### **3.6.7.4 Organisation**

La finale est organisée par l'ASGT.

### **3.6.7.5 Coaching**

L'assistance des tireurs au pas de tir est régie comme suit :

Jeunes Tireurs :

- L'assistance physique est autorisée à la fin des coups d'essai. L'assistance verbale est autorisée pour le concours.

Adolescents :

- L'assistance physique et verbale est autorisée pendant les coups d'essai et le concours.

### **3.6.7.6 Munitions et frais de stand**

Les munitions sont à la charge des sociétés. Les frais de stand sont supportés par l'ASGT.

### **3.6.7.7 Tirs d'exercices**

Le jour de la finale, aucun exercice ne peut avoir lieu, même sur des cibles séparées.

Les essais sont limités à trois coups avant chaque passe.

### **3.6.7.8 Cibles et feuilles de stand de groupes**

Les cibles sont attribuées par tirage au sort. Les feuilles de stand de la 2<sup>e</sup> passe ne sont remises aux chefs de cours que lorsque tout le groupe a tiré la première passe.

### **3.6.7.9 Classement**

Le total de l'addition de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> passe des 4 JT / 3 Adolescents détermine le rang. En cas d'égalité, appui par les résultats individuels des deux tours.

### **3.6.8 Champion genevois de groupes**

Le groupe vainqueur reçoit le titre de Champion genevois de groupes JT pour l'année. Il en est de même pour les Adolescents.

Les JT / Adolescents des 3 premiers groupes classés reçoivent un prix. Tous les prix sont remis à la fin des concours.

### **3.6.9 Qualification pour le Championnat suisse de groupes JT**

La qualification pour le championnat suisse de groupes JT et Adolescents est fixée par le règlement FST.

## 3.7 LE CONCOURS CANTONAL JEUNES TIREURS

### 3.7.1 Lieu

Stand de tir de Bernex.

### 3.7.2 Date

En principe fin juin, en même temps que la finale du championnat genevois de groupes JT.

### 3.7.3 Participants

Seuls les JT et Adolescents qui ont terminé la feuille de cours peuvent participer au concours.

### 3.7.4 Programme

|                 |  |
|-----------------|--|
| Cible           | A 1m, divisée en 10 cercles  |
| Nombre de coups | 13 coups à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 coups d'essai</li> <li>- 6 coups, coup par coup</li> <li>- 4 coups, en série</li> </ul> |

### 3.7.5 Classement

|            |   |
|------------|---|
| Individuel | Il y a trois classements, Adolescents (U13-U15), JT (U17-U21) et moniteurs. Ils s'établissent à l'addition des points des 10 coups du programme.<br><br>En cas d'égalité, c'est le plus jeune qui l'emporte, pour les moniteurs, c'est le plus âgé. |
| Société :  | Le rang de la société est déterminé par la moyenne calculée sur la base du nombre de résultats individuels obligatoires, ainsi que d'une bonification de 0.5% des résultats non obligatoires.   |

Le nombre des résultats obligatoires est fixé comme suit :

- 1 à 10 JT ayant terminé le cours = 50% mais au minimum 4 résultats obligatoires
  - 11 à 20 JT ayant terminé le cours = 45% mais au minimum 6 résultats obligatoires
  - 21 à 30 JT ayant terminé le cours = 40% mais au minimum 9 résultats obligatoires
  - 31 à 40 JT ayant terminé le cours = 40% mais au minimum 13 résultats obligatoires
  - 41 à 50 JT ayant terminé le cours = 35% mais au minimum 16 résultats obligatoires
  - 51 à 60 JT ayant terminé le cours = 35% mais au minimum 19 résultats obligatoires
- Il n'est pas tenu compte des fractions.

### **3.7.6 Distinctions**

- Fédérale - selon les Dispositions d'exécution pour le Tir concours JT / Adolescents (FST doc. 3.70.02 f, art. 4.1)
- Cantonale - JT : 2 points de moins que la fédérale  
- Ado : 1 point de moins que la distinction cantonale du cours 1  
- Moniteurs : pour un résultat équivalant aux points de la distinction fédérale du dernier cours.

Toutes les distinctions sont remises à la fin de la journée aux directeurs de cours.

### **3.7.7 Don d'honneur individuel**

Un don sera remis lors de l'assemblée des délégués de l'ASGT aux 3 meilleurs résultats individuels JT du concours cantonal.

### **3.7.8 Concours des moniteurs**

Ce tir s'effectue à la fin du concours des Jeunes Tireurs, selon le même programme. Utiliser les feuilles de stand "moniteur".

## **3.8 LE CHAMPIONNAT GENEVOIS INDIVIDUEL JT**

### **3.8.1 Attribution du titre**

Le titre est décerné au Jeune tireur qui a obtenu le meilleur résultat à l'addition des résultats des tirs suivants :

- Tir obligatoire
- Tir fédéral en campagne
- Tir principal
- Concours cantonal

En cas d'égalité, ils sont départagés, dans l'ordre, par les résultats :

- du Tir principal
- du Concours cantonal
- du Tir obligatoire

## **3.9 LE CHAMPIONNAT ROMAND JT (U19-U21) ET ADOLESCENTS U13-U17)**

### **3.9.1 Déroulement**

Le championnat se déroule en 2 phases, à savoir :

- la qualification
- la finale romande

### **3.9.2 Organisation**

Les chefs cantonaux Jeunes tireurs des cantons de Neuchâtel, Valais, Vaud, Genève, Jura et Fribourg, ainsi que la région du Jura bernois, organisent des tirs de qualification et la finale romande. Celle-ci se déroule chaque année dans un canton différent.

### **3.9.3 Participation**

Chaque société de l'ASGT peut participer aux tirs de qualification avec un nombre illimité de Jeunes Tireurs et d'Adolescents.

### **3.9.4 Qualification**

La qualification comporte 2 passes qui doivent être tirées entre la mi-avril et le concours cantonal.

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> passe (identiques):

|                     |   |
|---------------------|---|
| Cible               | A 10  |
| Essais obligatoires | 3 coups, coup par coup en 2 minutes               |
| Concours            | 10 coups, coup par coup, marqués individuellement |
|                     | 5 coups en série marqués à la fin du tir          |
| Temps               | Temps maximum pour les 15 coups : 7 minutes       |

### **3.9.5 Organisation**

Les sociétés sont responsables de l'organisation des tirs de qualification qui doivent se dérouler sur une place de tir officiellement reconnue. Le choix de la place de tir est libre.

### **3.9.6 Munitions et frais de stand**

Les munitions et les frais de stand sont à la charge des sociétés.

### **3.9.7 Feuilles de stand**

Les feuilles de stand, ainsi que le formulaire disponible auprès du chef cantonal, sont à remettre à ce dernier pour l'élaboration du classement au plus tard le jour du concours cantonal.

### **3.9.8 Tirs d'exercices**

Les sociétés peuvent organiser des tirs d'exercices avant la qualification.

### **3.9.9 Classement**

Le classement est établi par le chef cantonal puis envoyé aux directeurs de cours. Le nombre de jeunes qualifiés pour la finale romande est fixé dans le règlement du championnat romand.

Le classement s'établit au total de la 1<sup>ère</sup> passe départagé par la 2<sup>e</sup> passe puis par l'âge (le plus jeune).

### **3.9.10 Finale romande**

Le programme et le règlement sont communiqués aux directeurs de cours par le chef cantonal.